



NATIONS  
UNIES



CONVENTION SUR LA LUTTE  
CONTRE LA DÉSSERTIFICATION

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(3)/2/Add.1  
3 août 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES**

Troisième session

Recife, 15-26 novembre 1999

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

**PROGRAMME ET BUDGET**

**PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001**

Note du secrétariat

Additif

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 3	2
II. FONDS SUPPLÉMENTAIRE . . . . .	4 - 32	2
A. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires . . . . .	5	3
B. Facilitation de l'application et de la coordination . . . . .	6 - 25	4
C. Relations extérieures et informations . . . . .	26 - 32	12
III. FONDS SPÉCIAL . . . . .	33	16

## I. INTRODUCTION

1. Par sa décision 2/COP.1, la Conférence des Parties a, à sa première session, adopté les règles de gestion financière de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention. Conformément aux paragraphes 9 et 10 des règles de gestion financière, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a constitué un Fonds supplémentaire et un Fonds spécial.

2. Les prévisions de dépense du Fonds supplémentaire et du Fonds spécial ont été établies pour l'exercice biennal 2000-2001 et elles sont présentées dans le présent document, pour examen par la Conférence des Parties.

3. Les prévisions de dépenses sont présentées de manière analogue à celles du projet de programme et budget de base, c'est-à-dire que les activités proposées sont indiquées par programme de la Convention dans lequel elles s'inscrivent et que leur descriptif est précédé de tableaux contenant une récapitulation générale et une récapitulation par programme.

## II. FONDS SUPPLÉMENTAIRE

4. Les activités à entreprendre au titre du Fonds supplémentaire seraient les suivantes : activités que la Conférence des Parties pourrait décider d'entreprendre à sa troisième session mais pour lesquelles il se peut que le financement par le budget de base ne soit pas suffisant; assistance aux Parties pour la préparation de leurs communications nationales, sous-régionales et régionales à l'attention de la Conférence des Parties; et aide, sur demande des Parties touchées, à la facilitation de la préparation, de l'adoption et de la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux, sous-régionaux, régionaux et interrégionaux. Il est aussi prévu de faciliter le processus de consultation et de coordination, conformément aux annexes pertinentes concernant la mise en oeuvre au niveau régional, et d'apporter une assistance pour sensibiliser le public à la Convention. Ces activités, décrites ci-après, sont exécutées essentiellement au titre des programmes d'appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, de facilitation de la mise en oeuvre et de la coordination, et des relations extérieures et de l'information.

Tableau 1. Récapitulation des prévisions de dépenses au titre du Fonds supplémentaire (par programme)  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Programmes/objets de dépenses	2000	2001	Total
<b>Programmes</b>			
Appui à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires	399,1	242,0	641,1
Facilitation de l'application et de la coordination	6 683,6	6 351,4	13 035,0
Relations extérieures et information	867,5	917,5	1 785,0
<b>Total partiel, programmes</b>	<b>7 950,2</b>	<b>7 510,9</b>	<b>15 461,1</b>
Frais généraux	1 033,5	976,4	2 009,9
<b>Total, prévisions de dépenses</b>	<b>8 983,7</b>	<b>8 487,3</b>	<b>17 471,0</b>

**Tableau 2. Récapitulation des prévisions de dépenses au titre  
du Fonds supplémentaire (par objet de dépense)  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

Objet de dépense	2000	2001	Total
Dépenses relatives au personnel	717,8	717,8	1 435,6
Consultants et experts	846,0	775,0	1 621,0
Frais de voyage des participants et des représentants	1 795,7	1 610,7	3 406,4
Frais de voyages du personnel	497,5	510,7	1 008,2
Services contractuels	452,5	452,5	905,0
Dépenses générales de fonctionnement	40,0	40,0	80,0
Fournitures et accessoires	20,0	20,0	40,0
Achat de mobilier et d'équipements	40,0	40,0	80,0
Dons	3 540,7	3 344,2	6 884,9
<b>Total partiel</b>	<b>7 950,2</b>	<b>7 510,9</b>	<b>15 461,1</b>
Frais généraux	1 033,5	976,4	2 009,9
<b>Total, prévisions de dépenses</b>	<b>8 983,7</b>	<b>8 487,3</b>	<b>17 471,0</b>

**Tableau 3. Récapitulation des effectifs nécessaires au titre du Fonds supplémentaire**

	2000	2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur P-4	3	3
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

A. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties  
et à ses organes subsidiaires

**Tableau 4. Prévisions de dépenses au titre de l'appui fonctionnel  
à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires  
Fonds supplémentaire  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

Objet de dépense	2000	2001	Total
Consultants et experts	135,0	60,0	195,0
Voyages officiels du personnel	30,0	24,0	54,0
Dons et contributions	234,1	158,0	392,1
<b>Total, prévisions de dépenses</b>	<b>399,1</b>	<b>242,0</b>	<b>641,1</b>

5. En vertu de l'article 25 de la Convention, le Comité de la science et de la technologie (CST) prend, sous le contrôle de la Conférence des Parties, des dispositions pour que soient entrepris un recensement et une évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants, disposés à constituer les unités d'un réseau qui concoure à la mise en oeuvre de la Convention. À sa première session, la Conférence des Parties a décidé d'entreprendre la première phase de cette tâche (Décision 23/COP.1). Faute de l'inscription d'une allocation à cet effet dans le budget de base, la phase initiale a été financée par le Fonds supplémentaire. Si, à sa troisième session, la Conférence des Parties décidait d'engager la deuxième phase, lors de

la période biennale 2000/2001 - il faudrait disposer d'un montant total de quelque 149 200 US\$. Afin d'assurer sans délai la planification et la préparation rapide de cette deuxième phase, des crédits ont été inscrits au budget de base pour financer une partie des dépenses prévues. Toutefois, au cas où la Conférence des Parties déciderait de financer le solde par des contributions volontaires, le solde des crédits nécessaires pour 2000 et 2001 a été imputé au Fonds supplémentaire. De même, des crédits ont été imputés à ce Fonds pour le solde du montant estimatif des ressources nécessaires aux services de consultants, aux voyages d'experts et aux déplacements officiels du personnel indispensables aux travaux des groupes spéciaux d'experts relatifs aux connaissances traditionnelles, aux systèmes d'alerte précoce et aux liaisons avec la communauté scientifique et les organisations internationales.

B. Facilitation de l'application et de la coordination

**Tableau 5. Prévisions de dépenses pour la facilitation de l'application et de la coordination**  
Fonds supplémentaire  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2000	2001	Total
Dépenses relatives au personnel	697,8	697,8	1 395,6
Consultants et experts	661,0	665,0	1 326,0
Frais de voyage des participants et des représentants	1 513,2	1 278,2	2 791,4
Voyages officiels du personnel	435,0	454,2	889,2
Services contractuels	100,0	100,0	200,0
Dépenses générales de fonctionnement	40,0	40,0	80,0
Fournitures et accessoires	10,0	10,0	20,0
Achat de mobilier et d'équipement	40,0	40,0	80,0
Dons	3 186,6	3 066,2	6 252,8
<b>Total prévision de dépenses</b>	<b>6 683,6</b>	<b>6 351,4</b>	<b>13 035,0</b>

**Tableau 6. Effectifs nécessaires à la facilitation de l'application et de la coordination**  
Fonds supplémentaire

	2000	2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur : P-4	3	3
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

*Afrique*

6. Le programme pour l'Afrique comporte des activités aux niveaux national, sous-régional et régional. Au niveau national, la mise en oeuvre de la Convention est facilitée par une assistance qui se répartit comme suit :

a) Appui au processus de consultation et de participation en vue d'élaborer les programmes d'action nationaux (500 000 US\$ y compris le financement des réunions et des services de consultants ainsi que la participation du personnel du secrétariat);

b) Renforcement des capacités : appui institutionnel en faveur du renforcement de la capacité des organismes nationaux de coordination, élaboration de programmes de formation à l'intention des centres de liaison et des directeurs de projet, et examen du cadre juridique et budgétaire existant. (550 000 US\$ y compris les services de consultants, les dons pour la tenue d'ateliers, les frais de voyage);

c) Appui aux organisations non gouvernementales (ONG) pour encourager leur participation aux activités relatives à la Convention au niveau national (350 000 US\$, pour la mise en réseau, la formation, la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes);

d) Appui dans le domaine de l'information : assistance aux pays touchés en ce qui concerne la gestion de l'information sur les questions liées à la lutte contre la désertification et facilitation de la mise sur pied de mécanismes pour la collecte et l'échange de données; promotion de la mise en réseau des centres de liaison de la Convention et des partenaires correspondants (coût estimatif : 370 000 US\$ sous forme de dons; et

e) Appui aux programmes de recherches : aider à l'organisation et à la tenue d'ateliers sur des besoins nationaux précis en matière de recherche (les dépenses correspondantes peuvent être évaluées à 100 000 US\$ : 85 000 US\$ sous forme de dons et 15 000 US\$ pour les services de consultants).

7. Au niveau *sous-régional*, il convient de rappeler que les organisations sous-régionales africaines pertinentes (Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Union du Maghreb arabe (UMA)) attendent une assistance supplémentaire pour :

a) Faciliter les processus de consultation au niveau sous-régional en vue de conclure des accords de partenariat (frais de voyage des participants (450 000 US\$) et du personnel (100 000 US\$) traduction externe et interprétation (50 000 US\$), soit un montant estimatif de 600 000 US\$);

b) Organiser des activités de sensibilisation et préparer une documentation à cet effet (200 000 US\$ sous forme de dons);

c) Élaborer des programmes de formation à l'intention des centres de liaison dans les organisations sous-régionales (200 000 US\$ pour les services de consultants et 50 000 US\$ sous forme de dons, soit un montant total de 250 000 US\$);

d) Promouvoir les synergies et les complémentarités entre les programmes d'action nationaux et sous-régionaux, par la réalisation de projets pilotes transfrontières intégrés en milieu rural (300 000 US\$ sous forme de dons, 40 000 US\$ pour les frais de voyage du personnel et 30 000 US\$ pour les services de consultants, soit un montant total de 370 000 US\$);

e) Établir des réseaux institutionnels durables pour lutter contre la désertification (montant estimatif : 250 000 US\$ sous forme de dons);

f) Organiser et convoquer des ateliers sous-régionaux sur des questions précises comme la gestion intégrée des ressources en eau, la promotion des sources d'énergie renouvelables, la sécurité alimentaire, les systèmes d'alerte précoce et l'atténuation des effets de la sécheresse (100 000 US\$ pour les frais de voyage des participants, 20 000 US\$ pour les frais de voyage du personnel et 40 000 US\$ sous forme de dons, soit un montant total de 160 000 US\$); et

g) Permettre la participation de représentants des ONG aux réunions intergouvernementales sous-régionales et le renforcement de la capacité des ONG à contribuer au processus sous-régional (50 000 US\$ pour les frais de voyage des participants des ONG, 20 000 US\$ pour les frais de voyage du personnel et 30 000 US\$ sous forme de dons, soit un montant total de 100 000 US\$).

8. Au niveau *régional* et en vue de développer le processus du programme d'action régional, les partenaires africains recevront une assistance qui se décompose comme suit :

a) Facilitation des processus de consultation au niveau régional ainsi que de la formulation et du suivi de la mise en oeuvre du programme d'action régional en Afrique (250 000 US\$ sous forme de dons, 50 000 US\$ pour les voyages des participants et 10 000 US\$ pour les voyages du personnel, soit un montant total de 310 000 US\$);

b) Appui à la mise en place d'une unité de coordination régionale (117 500 US\$ pour un administrateur de la classe P-4 et 200 000 US\$ sous forme de dons, soit un montant total de 317 500 US\$);

c) Facilitation de la réalisation d'études thématiques et de l'organisation de réunions de concertation sur des questions liées à l'application de la Convention (30 000 US\$ pour des services de consultants, 20 000 US\$ pour les voyages des participants et 10 000 US\$ pour les voyages du personnel, soit un montant total de 60 000 US\$);

d) Appui à la publication d'un rapport d'activité pour l'Afrique (30 000 US\$ pour les services de consultants et 20 000 US\$ sous forme de dons, soit un montant total de 50 000 US\$); et

e) Appui à la participation des ONG à des réunions intergouvernementales et renforcement de leur capacité à contribuer au processus régional (25 000 US\$ pour les voyages des représentants des ONG, 10 000 US\$ pour les voyages du personnel et 15 000 US\$ sous forme de dons, soit un montant total de 50 000 US\$).

#### *Asie*

9. Au niveau *national*, l'assistance se répartira comme suit :

a) Appui au processus de consultation et de participation afin de faciliter la conclusion d'accords de partenariat. Cet appui serait fourni pour les réunions, les services de consultants et la participation du secrétariat (350 000 US\$);

b) Appui institutionnel afin de renforcer la capacité des organismes nationaux de coordination en vue de la préparation de programmes d'action nationaux dans environ 10 pays (400 000 US\$ sous forme de dons, 20 000 US\$ pour les services de consultants et 50 000 US\$ pour les voyages du personnel, soit un montant total de 470 000 US\$);

c) Renforcement des capacités en vue de la mise au point d'un module de formation (30 000 US\$ pour les services de consultants), et appui à la tenue de trois stages de formation (150 000 US\$ pour les voyages des participants et 45 000 US\$ pour les voyages du personnel, soit un montant total de 225 000 US\$);

d) Appui aux organisations non gouvernementales : soutien de leur capacité institutionnelle; assistance à des projets pilotes venant étayer les programmes d'action nationaux; renforcement de la mise en réseau des ONG et activités de sensibilisation (300 000 US\$); et

e) Appui aux activités de sensibilisation et d'information : facilitation de l'aide aux programmes d'action nationaux par des ateliers de sensibilisation dans le cadre de la préparation des programmes d'action nationaux dans certains pays (60 000 US\$); mise en place de systèmes de collecte des données (10 000 US\$ pour les services de consultants); et traduction de la Convention dans les langues locales (10 000 US\$ pour la traduction externe).

10. Au niveau *sous-régional*, il est prévu que l'assistance se répartisse comme suit :

a) Appui fonctionnel et financier à deux réunions organisées conjointement avec le Mécanisme mondial pour faciliter les accords de partenariat en faveur de la poursuite de la formulation du programme d'action sous-régional pour l'Asie occidentale (2 x 40 000 US\$ sous forme de dons, 10 000 US\$ pour les services de consultants et 10 000 US\$ pour les voyages du personnel, soit un montant estimatif total de 100 000 US\$);

b) Organisation d'un atelier et soutien des activités de suivi concernant les questions liées à la sécheresse, aux ressources en eau et à la dégradation des sols dans les pays insulaires du Pacifique Sud (75 000 US\$ pour l'atelier et 50 000 US\$ pour appuyer les programmes d'action nationaux et renforcer les capacités dans certains pays, soit un montant total de 125 000 US\$);

c) Appui fonctionnel et financier, en l'an 2000, à la coordination d'un programme sous-régional pour le bassin de la mer d'Aral (40 000 US\$ sous forme de dons, 5 000 US\$ pour les voyages du personnel du secrétariat, 5 000 US\$ pour les services de consultants, soit un montant total de 50 000 US\$), et, en 2001, appui aux activités relevant de ce programme, jusqu'à concurrence de 30 000 US\$ (soit un montant total de 80 000 US\$ pour l'exercice biennal);

d) Organisation d'une consultation dans les pays d'Asie centrale en vue d'améliorer la coopération (7 000 US\$ pour les services de consultants,

10 000 US\$ pour les voyages du personnel du secrétariat et 100 000 US\$ sous forme de dons, soit un montant total de 117 000 US\$); et

e) Appui à la participation des ONG et renforcement de leur capacité dans le processus sous-régional (25 000 US\$ pour les voyages des participants des ONG, 10 000 US\$ pour les voyages du personnel et 15 000 US\$ sous forme de dons, soit un montant total de 50 000 US\$ en 2000; et 50 000 US\$ en 2001, soit un montant total de 100 000 US\$ pour l'exercice biennal).

11. Au niveau *régional*, l'assistance se répartira comme suit :

a) Appui à la mise en place des réseaux du programme thématique (90 000 US\$ pour les services de consultants, 30 000 US\$ pour les voyages du personnel et 300 000 US\$ pour les ateliers, soit un montant total de 420 000 US\$);

b) Convocation en 2000 de la troisième Conférence régionale en Asie (200 000 US\$ pour la réunion, 20 000 US\$ pour les services de consultants et 10 000 US\$ pour les voyages du personnel, soit un montant estimatif total de 230 000 US\$);

c) Appui à une réunion de certains centres de liaison nationaux en Asie en 2001 (70 000 US\$ pour les voyages des participants, 10 000 US\$ pour les voyages du personnel et 10 000 US\$ pour les dépenses liées à la réunion, soit un montant total de 90 000 US\$);

d) Appui à la création d'une unité régionale de coordination (un poste de la classe P-4 et frais secrétariat, de voyages, de fonctionnement et frais généraux (cofinancement d'un montant total de 117 500 US\$ par an pour un fonctionnaire de la classe P-4 et 50 000 US\$ sous forme de dons); et

e) Appui à la participation des ONG aux réunions intergouvernementales et renforcement de leur capacité à se mettre en réseau et à coordonner leur contribution au processus régional, en particulier aux ateliers thématiques (30 000 US\$).

*Amérique latine et Caraïbes*

12. Au niveau *national*, l'assistance se répartira comme suit :

a) Appui au processus de consultation et de participation destiné à faciliter la conclusion d'accords de partenariat. Il s'agira de financer les réunions et les services de consultants ainsi que la participation du personnel du secrétariat (200 000 US\$);

b) Participation aux ateliers nationaux relatifs à la Convention afin d'appuyer le processus des programmes d'action nationaux dans cinq pays (65 800 US\$);

c) Renforcement des capacités des centres de liaison et des organismes nationaux de coordination et formulation de programmes de formation à l'intention des directeurs de projets. Il s'agira de financer le recrutement de consultants, le voyage d'experts et d'octroyer des dons en vue d'organiser

et de tenir des ateliers, en particulier dans les pays d'Amérique centrale (353 400 US\$); et

d) Appui institutionnel : lancement de dix projets d'appui institutionnel pour renforcer la capacité des centres de liaison et des organismes nationaux de coordination (dix dons de 30 000 US\$, soit 300 000 US\$ ainsi que 100 000 US\$ pour les services de consultants concernant divers aspects de l'appui institutionnel, soit un montant total de 400 000 US\$).

13. Au niveau *sous-régional*, il est proposé que l'assistance se répartisse comme suit :

a) Appui à l'organisation d'une réunion avec les pays et les organismes donateurs en vue d'obtenir un concours à la protection d'Hispaniola (37 500 US\$);

b) Appui à l'organisation d'une réunion avec les pays et organismes donateurs en vue d'obtenir une aide financière et technique pour le projet du Gran Chaco Americano (27 800 US\$);

c) Appui à trois cours de formation dans les sous-régions d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes à l'intention des administrateurs du réseau d'information sur la sécheresse et la désertification en Amérique latine et dans les Caraïbes (DESELAC) (75 400 US\$);

d) Appui technique et financier à l'organisation un cours spécial de formation sur l'application de la Convention dans les pays de l'Est des Caraïbes (20 000 US\$);

e) Appui au recrutement de consultants pendant six mois pour aider à formuler les programmes d'action sous-régionaux pour l'Est des Caraïbes et l'Amérique centrale (42 000 US\$);

f) Appui à une réunion d'évaluation de l'application de la Convention dans les pays d'Amérique centrale, activité jugée très importante dans cette sous-région, qui est la plus défavorisée de l'ensemble de la région (123 300 US\$);

g) Organisation et tenue d'un atelier sous-régional sur la gestion des bassins versants (156 900 US\$); et

h) Organisation d'un atelier commun avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à l'intention des États de l'Est des Caraïbes en vue de la réalisation d'un projet sous-régional sur la dégradation des sols et la biodiversité (43 500 US\$).

14. Au niveau *régional*, l'assistance se répartira comme suit :

a) Appui financier et fonctionnel à l'organisation des sixième et septième réunions régionales pour l'Amérique latine et les Caraïbes et des troisième et quatrième ateliers techniques dans la sous-région

de l'Amérique centrale, y compris les services de consultants et les frais de voyage (526 400 US\$); et

b) Appui à l'unité de coordination régionale, organisme responsable de la coordination générale de l'ensemble des projets du programme d'action régional (220 000 US\$ par an).

*Méditerranée septentrionale*

15. Au niveau *national*, un appui fonctionnel sera fourni, sur demande, pour la préparation et la participation à des réunions et groupes de travail visant à faciliter l'application de la Convention. Cette activité supposera des déplacements du personnel (60 000 US\$ pour l'exercice biennal).

16. On peut aussi envisager que soit accordé un appui aux parties prenantes afin de faciliter la tenue de réunions d'ONG pour améliorer la sensibilisation, encourager leur mise en réseau et leur coordination ainsi que leur participation à l'élaboration et à l'exécution de programmes d'action nationaux, favoriser les activités des ONG qui suscitent de l'intérêt par la sensibilisation du grand public, y compris le secteur privé, les collectivités et les autorités locales, les femmes et les jeunes (100 000 US\$, sous forme de dons, pendant l'exercice biennal).

17. Au niveau *régional*, une autre assistance peut être envisagée sous forme :

a) D'un appui fonctionnel et de participation à la préparation du programme d'action régional et à des réunions régionales;

b) De consultations en matière de coopération et de promotion de la coopération entre les institutions de la région, en vue de faciliter et de promouvoir l'application de la Convention en Méditerranée septentrionale;

c) D'activités de sensibilisation et d'information et de la diffusion sur le site Web du secrétariat de la Convention d'une lettre d'information électronique sur les pays de la Méditerranée septentrionale; et

d) D'un appui à la participation de représentants des ONG à certaines manifestations régionales et mondiales, en particulier aux réunions relatives aux connaissances traditionnelles et à la Conférence des Parties, et renforcement de la capacité des ONG à se mettre en réseau et à coordonner leur contribution au niveau régional (100 000 US\$, sous forme de dons, pour l'exercice biennal).

*Autres pays*

18. Cette rubrique englobe les pays européens touchés, Parties à la Convention, qui ne sont aujourd'hui visés par aucune des annexes concernant la mise en oeuvre au niveau régional, mais ont fait part de leur intérêt en matière de lutte contre la désertification dans le cadre de la Convention. Dans sa décision 11/COP.2, la Conférence des Parties a demandé instamment aux pays observateurs d'Europe centrale et orientale de prendre les mesures voulues pour devenir Parties à la Convention, ce qui faciliterait l'adoption

de la nouvelle annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional.  
Un appui fonctionnel est fourni, sur demande.

19. Au niveau *national*, il est proposé d'accorder un appui pour engager le processus de préparation des programmes d'action nationaux, renforcer les centres de liaison nationaux et aider les ONG en matière de sensibilisation et de renforcement du rôle des femmes et des jeunes. Cette assistance se répartira comme suit :

a) Appui au processus de consultation en vue de la préparation des programmes d'action nationaux dans six pays (70 000 US\$ dont 60 000 US\$ sous forme de dons et 10 000 US\$ pour les voyages du personnel);

b) Renforcement des capacités des centres de liaison nationaux dans six pays (90 000 US\$ sous forme de dons et 10 000 US\$ pour les voyages du personnel, soit un montant total de 100 000 US\$); et

c) Renforcement des capacités des ONG de six pays à exécuter leurs activités relatives à la mise en oeuvre de la Convention (60 000 US\$ sous forme de dons).

20. Au niveau *régional*, les activités viseront à appuyer, sur demande, le développement de la coopération entre les Parties à la Convention intéressées par les questions relatives à la dégradation des sols. Il pourra notamment s'agir d'organiser :

a) Une réunion d'un groupe d'experts pour faciliter la coopération transfrontière entre pays voisins confrontés à des problèmes analogues de dégradation des sols (5 000 US\$ pour les services de consultants, 15 000 US\$ pour la participation d'experts et 5 000 US\$ pour les voyages du personnel, soit un montant de 25 000 US\$); et

b) Un atelier destiné aux centres de liaison nationaux des pays touchés d'Europe centrale et orientale en vue de faciliter le développement de la coopération régionale (45 000 US\$ pour la participation des centres de liaison, 5 000 US\$ pour les services de consultants et 10 000 US\$ pour les voyages du personnel, soit un montant de 60 000 US\$).

#### *Activités interrégionales*

21. Outre les activités décrites ci-dessus pour les différentes régions géographiques, il sera nécessaire d'assurer l'appui, le suivi et l'évaluation voulus, en particulier, pour veiller à ce que les activités contribuent à la coordination d'ensemble entre ces régions et répondent aux préoccupations mondiales.

22. Un appui sera fourni pour les activités suivantes :

a) Au niveau mondial, participation d'un nombre donné de représentants des Parties pour faire le bilan de la capacité des processus de consultation en cours de constituer des partenariats (70 000 US\$);

b) Élaboration, conjointement avec le Mécanisme mondial, d'un manuel sur les possibilités et les procédures en matière de constitution de partenariats (50 000 US\$);

c) Programme d'étude du secrétariat : réalisation de quatre études à élaborer conjointement par les institutions concernées (200 000 US\$);

d) Atelier sur les liens entre la lutte contre la désertification et la protection de la diversité biologique des terres arides (100 000 US\$).

23. En ce qui concerne les activités spécifiques au niveau interrégional, la tenue du troisième Forum Asie-Afrique est évaluée à 150 000 US\$. Une réunion visant à encourager la coopération interrégionale entre les pays d'Europe orientale, de la région transcaucasienne et de l'Asie centrale est évaluée à 100 000 US\$. Le deuxième Forum Afrique-Amérique latine et Caraïbes se tiendra à Bamako, Mali, avec la participation d'un nombre limité de représentants des pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique, ainsi que des institutions (75 000 US\$).

*Récapitulation des prévisions de dépenses pour le programme*

24. Outre les postes de base présentés en détail au tableau 10 du document ICCD/COP(3)/2, il faudra davantage d'assistance technique au titre du programme de facilitation de l'application et de la coordination pour aider au développement, au suivi et à l'évaluation de l'appui fourni à la demande des Parties touchées. Il est donc proposé d'affecter une somme de 497 100 US\$ pour couvrir le coût annuel de trois postes de la classe P-4 (chefs des unités de coordination régionale dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine et des Caraïbes) ainsi que les services de secrétariat connexes. Pour faire face à ces dépenses spécifiques, le secrétariat continuera de mobiliser l'appui des bailleurs de fonds.

25. Les activités présentées aux paragraphes 6 à 24 ci-dessus exigeront des ressources d'un montant estimatif de 5 330 200 US\$ pour l'Afrique, 3 342 200 US\$ pour l'Asie, 2 832 600 US\$ pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 320 000 US\$ pour la Méditerranée septentrionale, 465 000 US\$ pour les autres pays et 745 000 US\$ pour les activités interrégionales, soit un montant total de 13 035 000 US\$ pour l'exercice biennal 2000-2001.

C. Relations extérieures et informations

**Tableau 7. Prévision de dépenses pour les relations extérieures et l'information  
Fonds supplémentaire  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

Objet de dépense	2000	2001	Total
Dépenses relatives au personnel	20,0	20,0	40,0
Consultants et experts	50,0	50,0	100,0
Frais de voyage des participants et des représentants	282,5	332,5	615,0
Voyages officiels du personnel	32,5	32,5	65,0
Services contractuels	352,5	352,5	705,0
Fournitures et accessoires	10,0	10,0	20,0
Dons	120,0	120,0	240,0
<b>Total</b>	<b>867,5</b>	<b>917,5</b>	<b>1 785,0</b>

*Coordination avec les organisations non gouvernementales*

26. La participation des organisations non gouvernementales à la mise en oeuvre de la Convention, et leur contribution aux réunions des Parties est un élément indispensable du succès de l'application de la Convention. Afin de faciliter la participation effective de la communauté des ONG, à tous les niveaux, au processus d'application de la Convention et compte tenu de l'expérience acquise, il est proposé de répartir l'assistance comme suit :

a) Appuyer et coordonner la participation des ONG à la Conférence des Parties; prise en charge des frais de voyage et de subsistance des représentants des ONG (480 000 US\$);

b) Appui du secrétariat à la facilitation des préparatifs des ONG et coordination des deux demi-journées consacrées au dialogue entre les ONG et les gouvernements à l'occasion de chaque Conférence des Parties (60 000 US\$ pour l'exercice biennal);

c) Appui aux ONG, au niveau interrégional, afin de faciliter la création de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud (40 000 US\$, sous forme de dons, pour l'exercice biennal);

d) Facilitation de l'appui fonctionnel et financier aux initiatives des ONG visant à contribuer aux travaux des organes subsidiaires de la Convention sous forme de données d'information et d'expérience. Cinq dons seront octroyés à cette fin (100 000 US\$ pour l'exercice biennal);

e) Encourager la participation des organisations d'intérêt local en élaborant des mécanismes pour susciter leur participation à tous les niveaux; et

f) Fournir un appui institutionnel aux ONG pour leur permettre de renforcer leur capacité de communication aux plans international et local, et notamment leur capacité à communiquer et se mettre en réseau (40 000 US\$ pour l'exercice biennal).

*Information*

27. En ce qui concerne la sensibilisation du public et l'appui des objectifs énoncés au paragraphe 3 de l'article 19 de la Convention, le secrétariat continuera de faciliter la communication entre et avec les Parties impliquées dans la lutte contre la désertification.

28. En particulier, il s'efforcera de promouvoir à titre permanent l'accès du public aux renseignements voulus; de faciliter l'élaboration et la diffusion d'une documentation pour l'éducation et la sensibilisation, si possible dans les langues locales; de promouvoir des programmes éducatifs officiels et informels; de faire mieux prendre conscience du problème de la désertification, de son caractère mondial et de ses relations réciproques avec d'autres problèmes sociaux et environnementaux, en particulier la diversité biologique et les changements climatiques.

29. Dans ce cadre, le programme de travail de l'Unité des relations extérieures et de l'information sera centré sur les cinq grands domaines suivants :

a) Séances d'information : elles seront organisées, à titre d'activité permanente, à l'intention des missions, des organismes et des établissements de recherche des divers gouvernements, afin de les tenir informés des activités entreprises;

b) Publications et diffusion de l'information : il s'agira de rédiger, d'éditer, de traduire, de concevoir, de mettre en forme et d'imprimer ou réimprimer diverses informations relatives à la Convention. Les activités proposées pour l'exercice biennal 2000-2001, d'un montant estimatif total de 210 000 US\$, sont les suivantes :

- i) Des versions actualisées des dossiers d'information relatifs à la Convention ont été mises sous forme finale dans trois langues officielles des Nations Unies et il faudra les publier et les distribuer dans les trois autres langues (100 000 US\$ pour l'exercice biennal);
- ii) La lettre d'information de la Convention : elle est actuellement produite en collaboration avec le Groupe d'information pour les conventions (IUC) du PNUÉ et l'Office des Nations Unies à Genève (12 000 US\$ pour l'exercice biennal);
- iii) Autres publications : impression et réimpression des autres publications de la Convention (40 000 US\$ pour l'exercice biennal); et
- iv) Traduction dans les autres langues des publications existantes (58 000 US\$);

c) Manifestations, campagnes, initiatives de sensibilisation : le secrétariat de la Convention doit faire face à une demande croissante de renseignements sur les divers aspects de la désertification, ses relations réciproques avec la diversité biologique, les changements climatiques, la sécurité alimentaire et la pauvreté; dans le même temps, il lui est demandé d'appuyer davantage la diffusion d'informations par des moyens adéquats au niveau local et à l'intention de communautés données. Dans ce cadre, le coût total des initiatives pour l'exercice 2000-2001 est estimé à 349 000 US\$, il comprend les frais de voyage (25 000 US\$), les services de consultants (15 000 US\$) et l'appui aux activités ci-après à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse qui pourraient comporter :

- i) L'organisation de manifestations régionales et de voyages sur le terrain, dans les zones touchées, d'un nombre limité de participants (35 000 US\$); et
- ii) Des initiatives centrées sur les écoles et les jeunes : en collaboration avec l'UNESCO et d'autres institutions, le secrétariat de la Convention produira et diffusera à l'intention

des enseignants un dossier d'information visant à faciliter une approche interdisciplinaire de la désertification et des questions connexes. Il y aura une phase pilote, un guide à l'intention des jeunes, plusieurs monographies et deux fascicules divertissants (274 000 US\$);

d) Action médiatique : les initiatives médiatiques sont généralement menées en collaboration avec le groupe d'information pour les conventions du PNUE, le réseau de Centres d'information des Nations Unies, et d'autres institutions, selon qu'il convient. Pour l'exercice biennal 2000-2001, les initiatives suivantes sont envisagées (150 000 US\$) :

- i) Séminaires de presse, distribution de communiqués de presse, séances d'information dans un cadre régional, conférences de presse et organisation de voyages de presse; appui à la participation d'un nombre limité de journalistes aux sessions de la Conférence des Parties (120 000 US\$); et
- ii) Dossiers de presse : en réponse aux demandes spécifiques d'information présentées par les médias, ces dossiers seront produits en collaboration avec l'UNESCO, le PNUE et la FAO. Ils seront utilisés dans toutes les manifestations intéressant la presse (30 000 US\$);

e) Publicité et promotion : ces activités complèteront les manifestations programmées et pourraient comprendre la rédaction d'articles promotionnels pour mieux faire connaître la désertification (50 000 US\$).

#### *Services d'information et de bibliothèque*

30. Les services d'information ont pour but de renforcer le rôle du secrétariat dans la facilitation de la circulation de l'information entre les participants clefs au processus de la Convention, en particulier les centres de liaison nationaux des Parties à la Convention ainsi que les autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux, dans leurs efforts pour appliquer les dispositions de la Convention. Ce système traitera de formes diverses d'information répondant aux besoins spécifiques des centres de liaison nationaux en matière d'orientation, d'élaboration et d'application des programmes, de science et de technologie, d'éducation, de formation et de sensibilisation, aux niveaux nationaux, sous-régionaux et régionaux. Le secrétariat jouera le rôle d'intermédiaire et d'organe centralisateur pour la communication d'informations aux partenaires, afin de remplir plus efficacement son mandat en matière de renforcement des capacités et d'assistance aux Parties, pour la communication d'informations et l'examen de la mise en oeuvre de la Convention.

31. En ce qui concerne la bibliothèque, elle travaillera en collaboration étroite avec les autres organisations partenaires afin d'offrir un service où les documents de référence seront conservés et mis à disposition. Elle constituera un élément fondateur du programme de la Convention relatif à la sensibilisation du public. Il est prévu une allocation annuelle pour les achats de la bibliothèque (5 000 US\$).

32. Le montant des prévisions de dépenses pour les projets et activités spécifiques envisagés au titre du programme des relations extérieures et de l'information et financés par le Fonds supplémentaire, telles que détaillées au tableau 7, est de 867 500 US\$ en 2000 et 917 500 US\$ en 2001.

### III. FONDS SPÉCIAL

**Tableau 8. Prévisions de dépenses au titre du Fonds spécial  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

Objet de dépense	2000	2001	Total
Frais de voyage des représentants et des participants aux réunions	1 400,0	1 400,0	2 800,0
Frais généraux	182,0	182,0	364,0
<b>Total, prévision de dépenses</b>	<b>1 582,0</b>	<b>1 582,0</b>	<b>3 164,0</b>

33. Les activités entreprises au titre du Fonds spécial ont trait à la facilitation de la participation des Parties qui sont des pays en développement, en particulier les pays les moins développés, au processus de la Convention. Le financement de la participation des représentants éligibles des pays en développement et des pays les moins développés, qui sont des Parties touchées, aux quatrième et cinquième sessions de la Conférence des Parties, aux réunions du Bureau et à d'autres réunions relatives à la Convention sera imputé sur ce fonds. Sur la base de l'expérience acquise à ce jour et de l'augmentation prévisible du nombre des pays Parties éligibles, les dépenses connexes pour 2000 et 2001 peuvent être évaluées à 1 582 000 US\$ pour chaque année de l'exercice biennal.

-----